

Règlement des groupes de marche

Ce règlement a pour but de rappeler à l'ensemble des marcheurs, les règles de sécurité, de bienséance et de convivialité à l'occasion des randonnées proposées par l'association Lons-Accueil.

1/ Chaque groupe doit avoir un responsable :

- Groupe 1 : Christian Pin
- Groupe 2 : Pierre Chenu
- Groupe 3 : Michel Faivre
- Groupe 4 : Dominique Lapointe
- Groupe 5 : Chantal Mathy

Les cinq groupes sont sous la responsabilité du coordinateur des marches : Jean-Luc Blond.

Chaque trimestre, les responsables de groupe établissent un tableau prévisionnel des marches avec noms et coordonnées téléphoniques des meneurs, difficulté (1, 2 ou 3 chaussures), lieu de marche, kilométrage et éventuellement le dénivelé.

Il est demandé aux participants de s'investir en proposant régulièrement des marches.

2/ Chaque randonnée est encadrée :

- Par le meneur et le serre-file.
- Ceux-ci sont équipés **obligatoirement de gilets fluos** et sifflets (matériel fourni par l'association).
- C'est le serre-file qui gère le rythme des marcheurs et agit à l'aide du sifflet pour arrêter ou redémarrer ou signaler un danger (un coup : arrêter ou redémarrer – 2 coups : danger).
- Aucun marcheur ne doit dépasser le meneur.
- Le groupe doit marcher à droite sur les routes en utilisant au maximum les accotements.
- Chaque groupe est équipé d'une trousse de secours.
- Concernant le serre-file, il est demandé à chacun de s'investir en se proposant pour ce rôle.

3/ Lieu de rendez-vous :

- Le rassemblement des groupes se fait directement sur les lieux de marche. Les horaires de rendez-vous sont indiqués sur les tableaux du site internet et varient en fonction des lieux et des saisons.
- En cas d'annulation de la marche (météo etc...), un message est établi par le responsable de groupe dans la matinée.
- Sauf décision gouvernementale contraire (Covid), le covoiturage reste possible sous condition d'accord amiable.

4/ Difficulté des marches :

- Groupe 1 12 - 15 km
- Groupe 2 11 - 13 km
- Groupe 3 8 - 11 km
- Groupe 4 8 - 10 km
- Groupe 5 6 - 8 km

5/ Tenue et équipement :

- Les chaussures de randonnée sont obligatoires. Il est conseillé à chacun d'avoir une paire de bâtons et d'emporter un sac comprenant au minimum une veste chaude, un imperméable, une gourde et une alimentation adaptée à l'effort envisagé.


6/ Comportement des marcheurs :

- Les randonnées doivent s'effectuer dans la convivialité, le respect dû aux participants ainsi qu'aux biens publics ou privés (clôtures, vergers etc...)
- En cas de problème entre marcheurs, le responsable de groupe rend compte au coordinateur des marches ainsi qu'au président de l'association.
- En ce qui concerne les biens appartenant à autrui, il est inconcevable de procéder à des cueillettes dans les vergers et jardins privés.
- Pour tout manquement à cette règle, il pourra être fait usage de l'article 8 du règlement intérieur.

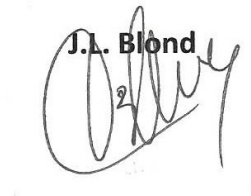
Vous remerciant d'avance pour votre compréhension,

Bonne randonnée !

Le président

A. Roy


Le coordonnateur des marches

J.L. Blond


Groupe 1

C. Pin

Groupe 2

P. Chenu

Groupe 3

D. Lapointe

Groupe 4

M. Faivre

Groupe 5

C. Mathy